CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE
80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon, le 28/02/2024

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents des collectivités et établissements publics de Vaucluse

DIRECTION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL
Affaire suivie par : Muriel DURNEY
04 65 20 00 17
m.durney@cdg84.fr

Circulaire n°24-14

Objet : Appel à projets sur la prévention des métiers du tri et de la collecte

Nous souhaitons porter à votre connaissance le lancement d'un appel à projets à destination des employeurs territoriaux portant sur la **prévention des métiers du tri et de la collecte des déchets.**

Lancé par le **Fonds national de prévention (FNP) de la CNRACL,** cet appel à projets permettra aux employeurs retenus de bénéficier d'un appui financier et méthodologique dans leur démarche.

D'une durée de 24 mois, il vise à accompagner les **employeurs territoriaux engagés dans l'amélioration des conditions de travail des agents en charge du tri et de la collecte des déchets**, dans le cadre d'un projet structuré visant notamment la prévention primaire (organisation du travail). Il couvrira la phase de réalisation d'un diagnostic approfondi des situations de travail ainsi que l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'un plan d'actions portant sur les trois niveaux de prévention.

Un prestataire sera obligatoirement mis à disposition des employeurs retenus afin de les accompagner dans la réalisation de la phase de diagnostic. Les coûts afférents à cet accompagnement seront pris en charge par la CNRACL.

Vous pouvez retrouver la documentation complète relative à cet appel à projets (dossier de candidature, appel à publicité…) sur la page prévention des risques professionnels de la CNRACL :

Les candidatures sont à retourner par voie dématérialisée à demarche-prevention@caissedesdepots.fr, jusqu'au **mardi 2 mai 2024**.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président
Maurice CHABERT